



SABLÉ
SUR SARTHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

DGS-387-2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 6 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'Arrêté du 16 novembre 1998 portant approbation de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement rue Carnot à Sablé-sur-Sarthe, en raison de l'inauguration de « Micro-Folies »,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables rue Carnot à Sablé-sur-Sarthe, le JEUDI 13 OCTOBRE 2022 de 16h30 à 23h30 :

- Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, sur cinq emplacements matérialisés en zone bleue, au droit du 6 au 10 rue Carnot, afin de réserver l'accès à trois véhicules, ainsi que la mise en place d'une zone d'accueil du public.
- Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les deux emplacements matérialisés en zone bleue devant le 23 et le 25 rue Carnot afin de réserver l'accès à deux véhicules.

ARTICLE 2 : Les services techniques intercommunaux mettront en place le barriérage, les plots et la signalisation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du Service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du Service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à Mme DABIREAU et publiée par voie de presse locale.

Publié le :

Sablé-sur-Sarthe, le 29 septembre 2022.

3 0 SEP. 2022

Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Mélanie DUCHEMIN

